

QUEL EST LE VÉRITABLE BUT DE LA RÉFORME GOUVERNEMENTALE DES RETRAITES ?

Pour apporter une réponse à cette question, il convient de prendre en compte l'évolution historique de notre système de retraites.

Le 5 avril 1910 était promulguée la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Ce texte instituait pour la première fois en France, un système de retraites pour les salariés du secteur privé. Il s'agissait d'un régime obligatoire financé par capitalisation. A l'époque la rente française était florissante. Le rendement des capitaux placés était excellent. Mais quatre années plus tard éclatait la première guerre mondiale suivie d'une forte inflation et de la crise boursière de 1929 provoquant une crise économique suivie de la seconde guerre mondiale assortie d'une nouvelle et dramatique envolée des prix. Si bien que, malgré plusieurs adaptations, tout le mécanisme retenu par le législateur au début du siècle fut détruit sans jamais avoir servi de pensions.

Ce résultat a amené le Conseil National de la Résistance à préférer, en 1945, la construction d'un système de retraites par répartition, géré démocratiquement par les bénéficiaires eux-mêmes, en dehors des instances étatiques. Une partie des richesses produites par le travail alimente sous formes de cotisations assises sur les salaires, les ressources de ce système basé sur la solidarité. Les salariés cotisent pour assurer une pension à leurs aînés retraités. Ce système a également l'avantage de distribuer des pensions dès la première année de sa création. Ce qui n'est pas le cas d'un système par capitalisation. Alors, oui, il s'agit bien de conserver ce système par répartition contre la velléité des financiers de capter les 338 milliards € de budget annuel du système.

Dans les faits que constatons nous ? Le système est-il en péril ? Selon Hervé LE BRAS, démographe chercheur émérite à l'INED (institut National d'Etudes Démographiques) et Historien à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a retenu trois hypothèses de l'évolution de la mortalité, trois du solde migratoire, quatre de la productivité et trois du niveau de chômage pour prévoir l'avenir du système jusqu'en 2070. Cela donne 108 combinaisons possibles. Selon lui, quand on considère toutes les projections possibles, les écarts s'ajoutent jusqu'à atteindre une grande ampleur. L'incertitude s'étend sur 70 milliards€ en 2032 seulement. Il ajoute « **par rapport à un tel montant, un déficit de 10 à 15 milliards (avancés par le gouvernement) perd toute signification** ». Pour justifier l'urgence à réformer, le gouvernement n'a retenu que 8 combinaisons sur les 108 possibles. Autrement dit, quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'être enragé.

Sous couvert de sauver le système de retraites, toutes les dernières réformes des différents gouvernements, n'ont eu de cesse de l'enfoncer davantage. Chaque réforme amène une baisse des prestations grâce à des artifices liés à l'âge du départ en retraite et au nombre de trimestres à valider. Avec en prime des exonérations de cotisations pour les entreprises et même pour les salariés sur certaines primes ou heures supplémentaires. De quoi créer un effet ciseau. Tout ceci au nom du ruissellement cher au Président de la République. En fait de ruissellement, il se fait dans le sens inverse. On prend dans la poche des plus pauvres pour enrichir ceux qui en ont déjà trop sans que ces derniers investissent davantage. Depuis 1949, la part des investissements dans le partage des richesses produites reste constant autour de 20%. Le reste sert à verser des dividendes aux riches actionnaires qui n'ont jamais été aussi riches alors que le gouvernement les exonère d'impôts.

Mais la finance est gourmande. Elle ne cesse de lorgner sur les 308 milliards€ du budget du système de retraites. C'est qu'on assiste à une installation continue de la capitalisation dans le système des retraites avec :

1- l'instauration de fonds de pension dans la fonction publique pour permettre d'inclure les primes

non soumises à cotisations

2- le développement des PER (plans d'Épargne Retraite) sous toutes leurs formes.

Selon la Direction de la Recherche, de l'Évaluation et des Statistiques, les produits de retraites supplémentaires comptaient 14,3 millions d'adhérents fin 2020 contre 4,5 millions dix ans plus tôt. Le montant investi en épargne retraite est passé de 219 milliards€ fin 2016 à 280 milliards€ en mars 2022. A comparer avec les 338 milliards€ des systèmes par répartition obligatoires et complémentaires. C'est la diminution du montant des retraites par répartition qui fait le bonheur de la capitalisation. Que seront devenus ces 280 milliards au moment de la prise réelle des pensions ? Une grande partie sera engloutie par les frais de gestion de ces PER donc par la finance et in fine par les ultras riches au travers des dividendes versés.

Bruno PALLIER, directeur de recherche au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) à Sciences Po et auteur de « Réformer les retraites » (Presse de Sciences Po 2021) rejoint ce constat : « **la transformation profonde du système de retraites français est de toute façon en marche, rendue possible par une baisse du taux de remplacement qui a créé un espace de développement pour la capitalisation** ».

Alors, oui, il devient urgent de sauver le système par répartition par une contre-réforme empêchant la vampirisation du système par la finance. Il s'agit de refonder notre système de Sécurité Sociale en le sortant de son étatisation et en redonnant sa gestion à ses bénéficiaires et cotisants. Puis lui attribuer des ressources pérennes à la hauteur des besoins en décidant collectivement quelle part des richesses produites doit lui revenir.